
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0363

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 juillet 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0364

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2018, tel que modifié par le retrait des points 20.06 et 60.05.

ADOPTÉ.

CA18 08 0365

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0366

Première période de questions du public

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Tzveta Todorova (intervenante #1):

Pourquoi développer dans le milieu humide du Technoparc alors qu'il y a plusieurs immeubles vacants ?

Réponse (Alan DeSousa) : Technoparc est propriétaire des terrains

Monsieur Irwin Rapoport (intervenant #2) :

Des travaux (au Technoparc) ont lieu pendant la période de nidification.

Réponse (Alan DeSousa) : Les travaux ne sont pas faits par la Ville.

Madame Louise Chenevert (intervenante #3) :

Est-ce que vous planifiez remplacer les arbres que vous coupez dans le Technoparc? (madame Chenevert se réfère à la carte de chaleur de la Ville et de la canicule).

Réponse (Alan DeSousa) : L'arrondissement plante plus d'arbres que n'importe quel autre arrondissement.

Monsieur Don Hobbs (intervenant #4) :

Qu'est-ce que l'arrondissement peut faire pour stopper les travaux dans le Technoparc? (il dépose des photos).

Réponse (Alan DeSousa) : L'arrondissement ne fait pas de travaux. Si vous pensez que les travaux nuisent à la nidification, vous devez faire une plainte auprès Ministère responsable et demander un inspecteur. Si vous croyez que les travaux sont faits par le REM, alors vous devez vous adresser à eux.

Madame Lisa Mintz (intervenante #5) :

Quelle superficie partie de terrain fait déjà partie du parc Des Sources?

Réponse (Alan DeSousa) il y a environ 9 à 10 hectares de terrains qui appartiennent à Technoparc et qui seront cédés à la Ville; les autres terrains doivent faire l'objet de négociation.

Est-ce qu'on parle du Technoparc qui est démantelé pour cause d'actes illégaux?

Monsieur Christian Desjardins (intervenant #6) :

Utilisateur du train Deux-Montagnes à la station Montpellier. Le stationnement (débarcadère) est jonché de trous, dangereux en auto et à pied. Le RTM lui a dit que c'est la propriété de la Ville.

Réponse (Alan DeSousa) utilisation du terrain de la Ville, il faut déterminer la responsabilité.

CA18 08 0367

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679014 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018/2019.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement pour la saison 2018/2019.

ADOPTÉ.

CA18 08 0368

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183152011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chaméran.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Francesco Miele

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chaméran.

ADOPTÉ.

CA18 08 0369

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187550003 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment du Développement économique de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 18-002.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Les couvertures St-Léonard inc.	301 993,34 \$
Couverture Montréal-Nord Itée	321 076,83 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les couvertures St-Léonard inc.** le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment du Développement économique de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **301 993,34 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0370

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187646002 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de consoles pour les travaux de conversion d'éclairage au DEL sur poteaux de bois – Soumission 18-16647.

ATTENDU que la soumission concerne l'acquisition de 1400 potences pour Saint-Laurent et 700 potences pour Montréal-Nord;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Lumen	522 416,16 \$
Quattro	2 033 551,33 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Lumen** le contrat pour la fourniture de consoles pour les travaux de conversion d'éclairage au DEL sur poteaux de bois, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 318 227,81 \$, incluant les contingences, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0371

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299014 relatif à la convention avec le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière pour les années 2017 à 2019 dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

ATTENDU la convention adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 juin 2018 (CA17 080394) avec le Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière octroyée pour la période 2017-2019, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

ATTENDU que le COSSL regroupe 54 membres issus du milieu communautaire et du loisir, du milieu public et parapublic, du milieu des affaires et des représentants des instances gouvernementales municipales, provinciales et fédérales;

ATTENDU que le financement octroyé au COSSL dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local contribue à la solidarité et à la cohésion sociale sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU qu'en 2018, le COSSL célèbre ses 39 années d'existence sur le territoire de Saint-Laurent ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver la convention;
- 2.- D'autoriser le premier versement de 14 733 \$ pour l'année 2018, d'approuver l'octroi d'une somme supplémentaire de 16 380 \$ pour l'année 2018, provenant de l'Entente administrative Ville-MTESS de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et approuver la convention relative à cette entente;
- 3.- D'imputer les dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA18 08 0372

Ce sommaire décisionnel inscrit au point 20.06 a été retiré de l'ordre du jour au moment de son adoption.

Soumis sommaire décisionnel numéro 1185369002 relatif à une dépense additionnelle pour la correction des anomalies dans les systèmes d'avertisseurs d'incendie et de gicleurs des édifices publics – Demande de prix 17-739.

ATTENDU que chaque année, l'arrondissement de Saint-Laurent procède à l'inspection et l'entretien des systèmes d'alarmes incendie de ses bâtiments publics et que le montant de cette opération est inférieur à 25 000 \$;

ATTENDU que des compagnies spécialisées en la matière ont été sollicitées par la Division des ressources financières et matérielles suite à la demande de prix # 17-739;

ATTENDU que lors de la réalisation des travaux, la firme choisie a constaté des anomalies sur les systèmes d'avertisseur incendie qui doivent être corrigées;

ATTENDU que la dépense nécessaire afin de corriger ces anomalies est de 25 860,29 \$;

CA18 08 0373

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299013 relatif à un soutien financier à la Maison des Familles de Saint-Laurent, pour l'année 2018, pour la réalisation de deux projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant.

ATTENDU qu'en juin 2016, la Ville de Montréal lançait la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal, de l'enfance à l'adolescence », s'engageant ainsi à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel;

ATTENDU que les activités soutenues s'inscrivent dans l'action 9 du Plan d'action Montréal durable 2016-2020 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »;

ATTENDU qu'en 2018, la Ville a accordé une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles;

ATTENDU que tous les organismes reconnus par l'arrondissement ont été invités à soumettre des projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal et que les projets retenus s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement;

ATTENDU que le budget nécessaire, soit une somme de 31 835 \$, est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 31 835 \$ à la Maison des Familles de Saint-Laurent, pour l'année 2018, pour la réalisation de deux projets dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant;
- 2.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
3. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0374

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187146019 relatif à la réception du soutien financier provenant du Bureau du design de la Ville de Montréal pour la tenue de panels, à l'octroi de contrats à un conseiller professionnel et à des consultants, dans le cadre de l'élaboration du plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité.

ATTENDU que la création du corridor Cavendish-Laurin-Liesse est une action concrète découlant des orientations stratégiques de l'arrondissement incluse dans les priorités 2014-2017;

ATTENDU le concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire lancé le 11 septembre 2017 pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse;

ATTENDU l'obtention, par le regroupement des firmes Table Architecture, LAND Italia, civiliti et Biodiversité Conseil, du contrat des services professionnels pour l'élaboration dudit plan directeur;

ATTENDU le mandat confié au Bureau du design de la Ville de Montréal pour développer l'expertise et les outils nécessaires;

ATTENDU que ce projet est éligible à un accompagnement et à un soutien organisationnel et financier de la part du Bureau du design de la Ville de Montréal;

ATTENDU le sommaire décisionnel (1186202003) lancé par le Service du développement économique pour l'autorisation de deux virements budgétaires totalisant 50 000,00 \$ en 2018 et 75 000,00 \$ en 2019 en provenance du Bureau du design vers les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et Saint-Laurent, pour le financement du panel de design pour la réalisation du plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver la réception du soutien financier provenant du Bureau du design de la Ville de Montréal pour la tenue de panels et autoriser la signature des contrats à un conseiller professionnel et aux consultants, dans le cadre de l'élaboration du plan directeur d'aménagement du corridor de biodiversité, pour un montant maximal de 25 000,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ.

CA18 08 0375

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378021 relatif à l'octroi d'un contrat pour une modification accessoire pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves - Soumission 11-11942.

ATTENDU la résolution CE12 0774 adoptée le 30 mai 2012 par le comité exécutif afin d'octroyer à Les Services Exp inc. le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis du projet Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent – Soumission 11-11942;

ATTENDU la résolution CA14 08 0602 adoptée le 7 octobre 2014 par le conseil d'arrondissement pour autoriser une modification accessoire de 61 971,53 \$, taxes incluses, au contrat accordé à la firme Les Services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent;

ATTENDU qu'en cours de réalisation des changements ont été apportés au contrat au niveau de l'éclairage de rue afin de s'arrimer avec les travaux de la CSEM et de prévoir l'ajout de nœuds intelligents sur chaque lampadaire;

ATTENDU que ces changements ont nécessité des interventions non prévues au contrat de la firme Les services Exp inc;

ATTENDU que la période de réalisation des travaux a été reportée en raison des contraintes liées à la nidification des oiseaux, obligeant l'entrepreneur à travailler dans des conditions plus difficiles;

ATTENDU que cela a eu un effet sur les frais liés à la surveillance des travaux comprise au contrat de la firme Les services Exp inc;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une modification accessoire de 66 564,56 \$ au contrat accordé à la firme Les services Exp inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire relatifs au projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent – Soumission 11-11942.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0376

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058013 relatif au rejet des soumissions pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et de remise en état du parc Guillaume-Bruneau- Soumission 18-509.

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour les services professionnels incluant la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux de réfection et de remise en état du parc Guillaume-Bruneau prévus au PTI 2018-2020;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe Rousseau Lefebvre inc.	92 802,59 \$
Groupe BC2 inc.	99 919,48 \$

ATTENDU que l'écart entre l'estimation de l'Arrondissement et l'adjudicataire est de 61,88 %;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 18-509 pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection et de remise en état du parc Guillaume-Bruneau.

ADOPTÉ.

CA18 08 0377

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184902002 relatif à l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2017.

ATTENDU la Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques, adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 24 avril 2018 (CM29 0532);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'affecter le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2017 au montant de 1 921 800,00 \$ de l'arrondissement et qu'à partir des règles d'affectation du surplus, que celui-ci soit effectué de la façon suivante :

- N'affecter aucune somme à la réserve pour la stabilisation du coût du déneigement;
- N'affecter aucune somme pour la stabilisation des coûts « santé et sécurité au travail »;
- N'affecter aucune somme à la réserve pour imprévus;
- Considérer le montant de 1 921 800,00 \$ de surplus de gestion 2017 comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0378

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378024 relatif à une dépense en faveur d'Hydro-Québec pour le paiement des frais d'intérêts sur des montants facturés à l'Arrondissement pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine sur la rue de l'Équateur ainsi que pour un nouveau branchement souterrain à basse tension sur la rue des Montérégiennes.

ATTENDU que l'Arrondissement a autorisé, en novembre 2017 des dépenses de 35 473,54 \$, taxes incluses, et de 8 657,18 \$, taxes incluses, en faveur d'Hydro-Québec pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine sur la rue de l'Équateur ainsi que pour un nouveau branchement souterrain à basse tension sur la rue des Montérégiennes;

ATTENDU les frais d'intérêts de 1,2 % par mois réclamés à l'Arrondissement, soit une somme de 919,34 \$, relativement aux dépenses et découlant du délai entre la date de facturation (12 septembre 2017) et l'autorisation de la dépense accordée par le Conseil d'arrondissement (21 novembre 2017);

ATTENDU que des négociations avec Hydro-Québec ont permis de réduire de moitié les frais initialement réclamés à une somme de 539,73 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 539,73 \$ en faveur d'Hydro-Québec, pour le paiement des frais d'intérêts sur les montants de 35 473,54 \$ et de 8 657,18 \$, facturés à l'Arrondissement pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine sur la rue de l'Équateur ainsi que pour un nouveau branchement souterrain à basse tension sur la rue des Montérégiennes;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel

ADOPTÉ.

CA18 08 0379

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378022 relatif à une dépense en faveur de Développement Jean Gascon inc. pour le remplacement de l'éclairage de rue de la phase 3 du projet résidentiel Challenger Ouest.

ATTENDU qu'en date du 5 juin 2012, le conseil d'arrondissement adoptait par voie de résolution (CA12 080429) une entente avec Les Développements Jean-Gascon inc. (le « Promoteur ») pour des travaux d'infrastructures municipales pour la réalisation de la phase 3 du projet résidentiel Challenger Ouest;

ATTENDU que les travaux visés par cette entente ont été réalisés et entièrement assumés par le Promoteur, y compris l'achat et l'installation des luminaires à DEL, en conformité avec le choix et l'orientation de l'Arrondissement;

ATTENDU que l'utilisation des luminaires à DEL plutôt que ceux au SHP ne faisait pas partie des clauses de l'entente et que cette orientation de l'Arrondissement a engendré une augmentation de coût pour le Promoteur de l'ordre de 75 257,46 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 75 257,46 \$, taxes incluses, en faveur de Développement Jean Gascon inc. pour le remplacement de l'éclairage de rue (de SHP à DEL) de la phase 3 du projet résidentiel Challenger Ouest;
- 2.- D'autoriser un virement budgétaire au montant de 69 000 \$ (net);
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0380

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186275012 relatif à la programmation automne-hiver 2018-2019 des activités de sports et de loisirs et autoriser les chefs des Divisions des sports et installations ainsi que loisirs, développement social et administration à signer les contrats afférents.

ATTENDU que dans le cadre de sa mission, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent, offre l'opportunité aux citoyens de s'inscrire et de participer à une multitude d'activités offertes en régie ou en partenariat avec des organismes du milieu;

ATTENDU que ces activités répondent aux besoins de divertissement, d'apprentissage et de sécurité reconnus et nécessaires à la communauté;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver la programmation automne-hiver 2018-2019 des activités de sports et de loisirs;
- 2.- D'autoriser les chefs des Divisions des sports et installations ainsi que loisirs, développement social et administration à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA18 08 0381

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879006 relatif au projet d'entente avec le Musée des maîtres et artisans du Québec pour la gestion du Centre d'exposition Lethbridge de la Bibliothèque du Boisé pour la réalisation de la saison culturelle 2018-2019, la programmation et la réalisation de la saison culturelle 2019-2020, la programmation de la saison culturelle 2020-2021, et le versement des sommes afférentes.

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite, par le biais d'une convention, établir les modalités et conditions du mandat de gestion du Centre d'exposition Lethbridge par le Musée des maîtres et artisans du Québec pour la gestion du Centre d'exposition Lethbridge de la Bibliothèque du Boisé pour la réalisation de la saison culturelle 2018-2019, la programmation et la réalisation de la saison culturelle 2019-2020, la programmation de la saison culturelle 2020-2021, ainsi que des modalités du versement de la contribution financière de la Ville;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver le projet d'entente avec le Musée des maîtres et artisans du Québec pour la gestion du Centre d'exposition Lethbridge de la Bibliothèque du Boisé pour la réalisation de la saison culturelle 2018-2019, la programmation et la réalisation de la saison culturelle 2019-2020, et la programmation de la saison culturelle 2020-2021;

2.- D'autoriser le versement d'une somme maximale de 362 644,92 \$ (taxes incluses) en cinq versements :

- 53 453,38 \$, taxes incluses : dans les jours suivant la signature de l'entente;
- 90 232,69 \$, taxes incluses : le 15 janvier 2019;
- 90 232,69 \$, taxes incluses : le 15 mai 2019;
- 64 363,08 \$, taxes incluses : le 15 janvier 2020;
- 64 363,08 \$, taxes incluses : le 15 mai 2020.

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0382

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186121012 relatif à l'octroi d'une commandite à la Congrégation Beth Ora au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

ATTENDU que l'Hôpital de Montréal pour enfants est l'un des deux seuls hôpitaux pédiatriques à Montréal et qu'il dessert les jeunes patients de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 500 \$ à la Congrégation Beth Ora au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0383

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299016 relatif à l'octroi d'un don non récurrent à la fondation Mon Nouveau Bercail, en soutien à ses activités pour l'année 2018.

ATTENDU que la fondation Mon Nouveau Bercail (la « Fondation ») œuvre sur le territoire de Saint-Laurent depuis plus de deux ans et qu'elle a pour mission première d'aider les nouveaux arrivants en précarité financière;

ATTENDU que la Fondation est la seule ressource présente sur le territoire de l'arrondissement qui offre les services d'aide à l'installation matérielle pour les nouveaux arrivants;

ATTENDU que depuis les 24 derniers mois, l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile qui choisissent de s'établir à Saint-Laurent exerce une pression sur la Fondation qui est de plus en plus sollicitée par les autres partenaires communautaires et institutionnels qui travaillent à l'accueil des personnes immigrantes;

ATTENDU que selon la Politique de soutien et reconnaissance en vigueur, la Fondation est admissible à un don de 500 \$ en soutien à une activité de service et d'entraide;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un don non récurrent d'un montant de 500 \$ à la fondation Mon Nouveau Bercail, en soutien à ses activités pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0384

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299017 relatif à un don au Club Lions de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ATTENDU qu'en 2018, à l'occasion du centième anniversaire du « lionisme », le Club Lions Saint-Laurent a offert un legs permanent à la communauté laurentienne sous la forme d'une biciborne installée devant l'aréna Raymond-Bourque;

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance de Saint-Laurent dans la catégorie « groupes humanitaires »;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Club Lions de Saint-Laurent pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0385

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180299015 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2018.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge - Place Benoît a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans;

ATTENDU qu'un Comité de coordination a débuté un processus d'évaluation afin de faire le bilan des actions réalisées au cours des 10 dernières années, en vue de dégager les priorités d'action pour les prochaines années;

ATTENDU que le comité local de revitalisation a ciblé plusieurs actions jugées prioritaires pour 2018;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement la démarche de la RUI, l'arrondissement contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie résidentiels, favorise la solidarité et la cohésion sociale sur son territoire et assure une certaine pérennité aux initiatives qui ont besoin de temps pour se réaliser pleinement et avoir un impact sur la population ciblée;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 47 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge - Place Benoit, pour l'année 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0386

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747006 relatif à l'octroi d'une contribution financière à deux résidentes de Saint-Laurent, qui ont représenté le Québec comme équipe hôte au Championnat de l'Est de ringuette qui s'est déroulé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 19 au 22 avril 2018.

ATTENDU les critères d'admissibilité à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière individuelle de 282,13 \$ à deux résidentes de Saint-Laurent, pour un total de 564,26 \$, pour avoir représentées le Québec comme équipe hôte au Championnat de l'Est de ringuette qui s'est déroulé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 19 au 22 avril 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0387

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747007 relatif à l'octroi d'une contribution financière totalisant 868,22 \$ à deux résidentes de Saint-Laurent, pour leur participation au Championnat canadien des Maîtres-Nageurs qui s'est déroulé à Calgary en Alberta, du 19 au 21 mai 2018.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière totalisant 868,22 \$ à deux résidentes de Saint-Laurent, pour leur participation au Championnat canadien des Maîtres-Nageurs qui s'est déroulé à Calgary en Alberta, du 19 au 21 mai 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0388

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747008 relatif à l'octroi d'une contribution financière à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation aux Championnats canadiens de Volleyball U14F qui se sont déroulés à Edmonton, du 20 au 22 mai 2018.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière de 294,25 \$ à une résidente de Saint-Laurent, pour sa participation aux Championnats canadiens de Volleyball U14F qui se sont déroulés à Edmonton, du 20 au 22 mai 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0389

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186747009 relatif à l'octroi d'une contribution financière à six résidents de Saint-Laurent, pour leur participation au tournoi de soccer « Players Showcase 2018 – Boys » U16 AAA masculin, qui s'est tenu à Las Vegas, du 9 au 11 mars 2018.

ATTENDU que cette demande est conforme à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent en regard à l'élite locale;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder une contribution financière individuelle de 448,59 \$ à six résidents de Saint-Laurent, pour un montant total de 2 691,54 \$, pour leur participation au tournoi de soccer « Players Showcase 2018 – Boys » U16 AAA masculin, qui s'est tenu à Las Vegas, du 9 au 11 mars 2018;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0390

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984009).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1^{er} et le 28 juin 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0391

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Frais de repas de M. DeSousa avec M. José Dorais, président de TEQ (Transition énergétique Québec), le mercredi 13 juin 2018; rencontre portant sur le dossier solaire.	120,32 \$
---	-----------

2.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Voyage-échange Saint-Laurent / Lethbridge, Alberta Délégation de Lethbridge sera accueillie à Saint-Laurent du 8 au 15 août 2018. Autoriser la représentation des élus accompagnés aux activités organisées.	3 000,00 \$
--	-------------

3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0392

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499094 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1230, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'empiètement de la galerie dans la marge avant qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20170902);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juin 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1230, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'empiètement de la galerie dans la marge avant qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que tel que modifiée sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur Martin Gascon en date de 8 mai 2018.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0393

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499036 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1910, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. b) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180601);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juin 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1910, rue du Collège dans la zone H15-079 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un revêtement extérieur qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA18 08 0394

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499037 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 380, rue Stinson dans la zone I18-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement d'ouvertures véhiculaires en façade qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. c) du procès-verbal de la séance tenue le 13 juin 2018, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20180603);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 juin 2018 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 380, rue Stinson dans la zone I18-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement d'ouvertures véhiculaires en façade qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA18 08 0395

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187499038 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située du 2450 au 2486 boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la

construction d'une habitation multifamiliale dont la marge avant ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA18 08 0396

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-111 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187602002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-111 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 juillet 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0397

Soumis premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-12 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels (sommaire décisionnel numéro 1186322001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA06-08-0020-12 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 18 juillet 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0398

Le règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231008).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 juin 2018, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs (CA18 080353);

ATTENDU qu'à cette même séance, un projet de règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs a été présenté et déposé (CA18 080354);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA18-08-1-2 modifiant le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA18 08 0399

Le projet règlement numéro 878-45 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231009).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro 878-45 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA18 08 0400

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement en vue modifier le règlement numéro 878 sur la sécurité routière.

(1183231009 – 878-45)

CA18 08 0401

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893015 relatif à des nominations intérimaires aux postes de directeur d'arrondissement et de directeur des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

ATTENDU que la directrice de l'arrondissement, madame Manon Bernard, à la suite de sa nomination à titre de Directrice générale de la Ville de Brossard le 4 juin 2018, quitte la Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent à compter du 28 juillet 2018, laissant son poste vacant à cette même date;

ATTENDU qu'un processus de comblement du poste est actuellement en cours (SLA-18-DIR-103170-14529) et que la période d'inscription est du 15 juin au 12 juillet 2018;

ATTENDU que le Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent délègue son pouvoir, dans ce cas uniquement, au Service central des ressources humaines afin que ce dernier administre ledit processus et fasse une recommandation pour une nomination;

ATTENDU que dans l'intervalle, la directrice des services administratifs et du greffe, madame Isabelle Bastien est promue temporairement comme directrice d'arrondissement jusqu'à la nomination du nouveau directeur d'arrondissement, et exercera tous les pouvoirs reliés audit poste :

ATTENDU qu'afin de remplacer madame Isabelle Bastien, le chef de la Division des ressources financières et matérielles, monsieur Daniel Simon, est promu temporairement comme directeur des services administratifs et du greffe, et exercera tous les pouvoirs reliés audit poste, en continuant d'assumer les responsabilités du poste de chef de la Division des ressources financières et matérielles;

ATTENDU que ces nominations temporaires entrent en vigueur le 28 juillet 2018;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De déléguer exceptionnellement, au Service central des ressources humaines, le pouvoir de l'arrondissement d'administrer le processus de comblement du poste de directeur d'arrondissement;
2. De nommer madame Isabelle Bastien - 156324999 de façon intérimaire au poste de directrice d'arrondissement (poste: 14529 / emploi: 103170 / SBA: 266384) à compter du 28 juillet 2018, et jusqu'à la nomination du nouveau directeur d'arrondissement;
3. De nommer monsieur Daniel Simon - 163539999 de façon intérimaire au poste de directeur des services administratifs et du greffe (poste: 14530 / emploi: 103500 / SBA: 266377), à compter du 28 juillet 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0402

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893016 visant à autoriser une modification à la structure de postes 2018 de l'arrondissement de Saint-Laurent pour fins de titularisation et de régularisation.

ATTENDU qu'un poste permanent de jardinier jardin botanique ou régions et chauffeur (poste 40775, fonction 601260), actuellement détenu par Gérald Zombor, sera vacant sous peu dans cette section, à la suite d'un départ définitif de son détenteur;

ATTENDU qu'afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective des cols bleus et de se conformer à la clause 4.05 a);

ATTENDU que pour fins de titularisation et régularisation de la structure de postes, il y a lieu de convertir une banque d'heures en poste permanent et un poste permanent en banque d'heures;

ATTENDU considérant la nature des opérations hivernales, cette structure répondra davantage aux besoins organisationnels;

ATTENDU que ces conversions n'ont pas d'effets sur le nombre d'effectifs en année-personne, ni sur le budget;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De convertir le poste permanent de jardinier jardin botanique ou régions et chauffeur (poste 40775, fonction 601260) en l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) dans la banque d'heures de jardinier (poste 71304 - fonction 601160);
- 2.- De convertir l'équivalent de 1 a-p (1872 heures) dans la banque d'heures de préposé aux travaux et à la propreté (poste 40929 - fonction 603240) en 1 poste permanent dans cette même fonction.

ADOPTÉ.

CA18 08 0403

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184920001 relatif à une nomination temporaire au poste de chef de division, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU la tenue de l'affichage temporaire en date du 26 mai pour le poste suivant : SLA-18-TEMP-210080-45236;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la nomination temporaire de monsieur Antoine Saint-Laurent (matricule 100025199), pour une durée indéterminée, au poste de chef de division, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (poste 45236 – emploi 210080 - SBA 266249), à compter du 7 juillet 2018. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0404

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183984008 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 5 juillet au 7 novembre 2018.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Francesco Miele à titre de maire suppléant pour la période du 5 juillet au 7 novembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0405

Soumis sommaire décisionnel numéro 1181123012 relatif à la nomination d'un secrétaire du comité consultatif de l'urbanisme (CCU).

ATTENDU l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un comité consultatif d'urbanisme ainsi que le règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080799 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 octobre 2010 et nommant les membres du Comité consultatif;

ATTENDU la vacance au poste de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme suite au départ de madame Marie-Claude Gauthier en mai 2018;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Antoine Saint-Laurent à titre de secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA18 08 0406

Dépôt des déclarations des conseillers d'arrondissement de Saint-Laurent relativement aux proches à l'emploi de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 7 du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* (18-010).

Après avoir pris connaissance desdites déclarations, le Conseil prie le secrétaire de joindre ces dernières aux déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers concernés.

CA18 08 0407

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre d'une durée de cinq jours consécutifs sur le règlement suivant :

- **RCA18-08-3** autorisant un emprunt de 4 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments publics.

est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

CA18 08 0408

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre d'une durée de cinq jours consécutifs concernant le règlement numéro RCA17-08-9 abrogeant les règlements suivants :

- RCA07-08-0005 autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour des travaux de pavage des stationnement publics;
- RCA12-08-7 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour la construction du complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- RCA16-08-4 autorisant un emprunt de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

est déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

CA18 08 0409

Dépôt du Bilan 2017 de la gestion des matières résiduelles.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2017 de la gestion des matières résiduelles, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0410

Ce sujet inscrit au point 60.05 a été retiré de l'ordre du jour au moment de son adoption.

Demande d'actualisation de l'étude de prolongement de la ligne orange

- ATTENDU que trois Pôles ont été identifiés au Plan de développement de Montréal, et que la zone du Pôle de l'Ouest représente 340 000 emplois;*
- ATTENDU qu'afin de répondre à la demande croissante en matière de déplacements, l'amélioration de l'infrastructure ainsi que de l'offre existante en matière de transports se révèle indispensable;*
- ATTENDU que, présentement, l'offre en transports reste insuffisante pour répondre à la demande et ne pourra pas soutenir la croissance économique et démographique des prochaines années;*
- ATTENDU que le Pôle de l'Ouest ne compte que deux stations de métro, Du Collège et Côte-Vertu, et que cette dernière génère à elle seule plus de 7 millions de déplacements par année;*
- ATTENDU l'existence, depuis plus de vingt ans, d'un consensus au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), sur l'importance de placer le prolongement du métro de Montréal au cœur d'une stratégie visant à améliorer le transport collectif, à réduire la congestion automobile et à améliorer la mobilité dans la grande région de Montréal;*
- ATTENDU la dégradation des niveaux de mobilité et d'accessibilité, se traduisant, entre autres, par une congestion des axes routiers, une saturation de la ligne orange du métro ainsi que de la ligne de train Deux-Montagnes;*
- ATTENDU que des études d'évaluation sur le prolongement de trois des quatre lignes de métro, dont le prolongement de la ligne orange de la station Côte-Vertu jusqu'à la station Bois-Franc ont déjà été réalisées;*
- ATTENDU que le projet du Réseau électrique métropolitain (REM) contribuera à augmenter considérablement l'achalandage sur le prolongement futur de la ligne orange, puisqu'il desservira des secteurs qui ne sont actuellement pas desservis par le train de banlieue;*
- ATTENDU que la station de métro Bois-Franc ferait partie du futur grand pôle intermodal Bois-Franc qui connectera les différents réseaux de transport en commun (REM, métro et bus) et de transport actif (vélo et marche), contribuant ainsi à l'amélioration du niveau de connectivité et d'accessibilité sur le territoire de la région métropolitaine;*
- ATTENDU la réalisation par la Société de transport de Montréal (STM) d'un nouveau garage souterrain sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent ;*
- ATTENDU que l'implantation de ce garage se fait par le prolongement de la ligne orange, à partir de la station Côte-Vertu jusqu'au terrain au nord du boulevard Thimens, entre le boulevard Marcel-Laurin et la rue Grenet, soit un prolongement de plus d'un kilomètre;*
- ATTENDU que la STM bénéficie d'un emprunt de l'ordre de 400 millions de dollars pour la réalisation de ce garage;*
- ATTENDU que les travaux du garage de la STM étant présentement en cours, les coûts de construction d'un prolongement jusqu'à la gare Bois-Franc seraient considérablement réduits si les travaux étaient effectués dans un avenir rapproché;*

ATTENDU que les travaux en cours constituent une occasion unique de réaliser le prolongement de la ligne orange jusqu'à la station Bois-Franc;

CA18 08 0411

Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen souhaite bonne chance à Mme Bernard.
- Le conseiller Aref Salem traite des sujets suivants :
 - o Souligne la contribution de Mme Bernard à la communauté laurentienne;
 - o Souhaite un bon voyage au conseiller Jacques Cohen qui part pour Lethbridge à l'occasion du 50e anniversaire du jumelage de Lethbridge et de Saint-Laurent;
 - o Canicule; important de s'hydrater. 4 piscines extérieures avec des horaires prolongés jusqu'à 21h15 et les jeux d'eaux sont ouverts jusqu'à 22h. Nos bâtiments sont ouverts et climatisés;
 - o Activités dans les parcs cet été;
 - o Salue l'arrivée des nouveaux résidents à Saint-Laurent lors des déménagements du 1^{er} juillet;
 - o La retraite de Pierre Wilson, directeur du Musée des maîtres et artisans du Québec; il souhaite bonne chance à madame Perrette Subtil qui lui succède.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite bon succès à Mme Bernard et souhaite un bon été à tous.
- La conseillère Michèle D. Biron souhaite ses meilleurs vœux à Mme Bernard.

CA18 08 0412

Deuxième période de questions du public, à 21 h 00

Aucune question n'a été posée

CA18 08 0413

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2018.
